

Recyclage des déchets en plastique



L'ensemble des éléments illustrés sur l'image sont admis dans les sacs de recyclage

Les bouteilles de boissons en PET sont récupérées séparément.

Seuls les sacs plastique validés par la Commune sont admis. Les sacs sont vendus au prix de CHF 24.90 le rouleau de 10 sacs de 60 litres.

Matériel admis dans les sacs :

- Sacs plastique, feuilles d'emballage
- Toutes les bouteilles en plastique : lait, huile, vinaigre, schampooing, détergent, adoucissant, produit de nettoyage, etc.
- Barquettes plastique, pots de fleurs, gobelets de yoghourt
- Emballages de boisson, briques Tetra
- Matériaux composites (emballages de charcuterie, de fromage, etc.)

Matériel non admis : (à insérer dans les sacs à ordures – sacs orange) :

- Les emballages très souillés ayant contenu des aliments marinés
- Les jouets, tuyaux d'arrosage ou similaires
- Les emballages contenant des restes, la vaisselle jetable